

DELIBERATION CA085-2014

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers

Vu les convocations envoy es aux membres du conseil d'administration le 20 novembre 2014.

Objet de la d lib ration Elections : commission des statuts

Le conseil d'administration r uni le 4 d cembre 2014 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :

Suite   un vote   bulletin secret, est  lu   la commission des statuts Alexandre THOUMIE avec 10 voix pour.

Fait   Angers, le 12 janvier 2015

Jean-Paul SAINT-ANDR 
Pr sident de l'Universit  d'Angers

Pour le pr sident
et par d l gation
le Directeur g n ral des services
Olivier TACHEAU

Sign 

Mis en ligne le 16 janvier 2015

La pr sente d lib ration est imm diatement ex cutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **16 janvier 2015**

3.2. ELECTION COMMISSION DES STATUTS

ARTICLE 5.1 - COMMISSION DES STATUTS

Rôle

La commission des statuts est consultée sur

- les demandes de révision :
 - des statuts des conseils de l'Université,
 - des statuts des composantes,
 - des statuts des services communs et généraux,
- les propositions de modification :
 - du Règlement intérieur de l'Université,
 - des règlements intérieurs des composantes, des services communs et généraux et des instances
- les modalités de mise en œuvre des dispositions législatives et réglementaires touchant à la vie et aux structures de l'Université.

Composition

La commission des statuts se compose de 14 membres élus par le conseil d'administration :

- 8 enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs dont au moins quatre membres des conseils centraux : **Hervé CHRISTOFOL, Yves DENECHERE, Dominique JONCHERAY, Elisabeth MATHIEU, Christian ROBLEDO, Alphonse CALENDIA, Sabine MALLET, Didier PELTIER**
- 4 étudiants dont au moins deux membres des conseils centraux : **Inès LEBECHNECH, Julie GASTINEAU, Chloé DUCHÈNE, Alexandre THOUMIE**
- 2 personnels BIATSS dont au moins un membre des conseils centraux : **Sylvie DURAND, Nathalie LUSSON**

